

encore de la fièvre, et que la marche et les exercices légers ne sont permis qu'aux malades dont la température ne dépasse pas ou peu la normale.

(e) *L'Alimentation*: Je ne dois pas m'appesantir sur ce chapitre, c'est évident. Cependant, j'attire votre attention sur l'importance de commencer à alimenter les malades avec les aliments ordinaires: lait, œufs, beurre, viandes fraîches, etc., etc.

Pourquoi prescrire d'emblée des poudres de viande ou de pep-ton, des vins ou élixirs alimentaires, etc., etc.

J'ai traité des malades qui ne demandaient pas mieux que de guérir mais dont les voies digestives étaient complètement délabrées par ces préparations qui devraient être réservées au gavage des inappétents. Restons-en presque toujours à une alimentation naturelle, c'est encore celle-là qui fatigue le moins l'estomac et l'intestin et qui nous conserve l'organe que nous devons choyer le plus chez le tuberculeux.

Employerez-vous le jus de viande à l'état frais préconisé par Richet et Héricourt?

Je m'en sers souvent, mais plusieurs malades le refusent par dégoût. Chez ces derniers, j'emploie le jus de viande de conserves fabriqué en France.

J'écris que le jus de viande a donné de très bons résultats chez mes malades.

D'ailleurs les expériences de M. Richet sur ce point sont des plus concluantes.

Je dois vous dire maintenant ce que j'aurais dû vous dire dès le commencement de cet entretien: que si nous devons traiter nos tuberculeux chez eux, c'est que tous ne peuvent pas aller dans un sanatorium ou à la campagne; que l'expérience a démontré qu'il faut guérir un tuberculeux dans son propre milieu si l'on veut que la guérison se maintienne; que l'on n'attache plus autant d'importance qu'autrefois à l'influence de l'altitude.

Voilà autant de raisons pour garder le tuberculeux dans sa famille, entouré des sympathies et des soins des siens.

(f) *Sanatoriums*: Le sanatorium est, cependant, un grand moyen de succès et de guérison dans plusieurs cas. Il est souverain pour le pauvre qui est mal logé et qui ignore totalement les lois de l'hygiène.